

VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF

**génération**s  
generations-plus.ch

**Le grand tour de Suisse  
à bord de trains panoramiques**



du samedi 12 au jeudi 24 juin 2021 (13 jours)



**AU TIGRE VANILLÉ**

CREATION DE VOYAGES

www.autigrevanille.ch – Genève +41 22 817 37 37 – Lausanne +41 21 550 72 37

## INTRODUCTION

---

Et si vous profitiez de ce printemps pour (re) découvrir la Suisse ?

Nous vous proposons un voyage au fil des plus beaux paysages des Alpes suisses en vous déplaçant au rythme agréable des trains panoramiques les plus grands de Suisse réunis en un seul voyage !

Au programme notamment, le trajet du Bernina Express entre Tirano et St Moritz et le trajet du Glacier Express entre St Moritz et Zermatt. Mais ce n'est pas tout, nous vous proposons également de parcourir en train le Gotthard Panorama Express entre Flüelen ou encore le moins connu Voralpen Express entre St Gall et Lucerne. A cela s'ajouteront des parcours en train à crémaillère qui ont fait la réputation de la Suisse : le train de la Jungfrau et bien sûr le train du Gornergrat à Zermatt.

Un voyage unique au rythme agréable du train, entre Oberland bernois, Suisse orientale, Tessin, Grisons et Valais.



## LES POINTS FORTS DU VOYAGE

- Un voyage où l'on se déplace principalement en train
- Des trajets à bord de trains panoramiques mythiques : **Golden Pass** (Montreux – Interlaken), **Train de la Jungfrau**, **Luzern - Interlaken Express**, **Voralpen Express** (St Gall – Lucerne), **Gotthard Panorama Express** (Lucerne – Lugano), **Bernina Express** (Lugano – St Moritz), **Glacier Express** (St Moritz – Zermatt), **Train du Gornergrat**
- L'accompagnement par des guides francophones locaux à chaque étape
- De nombreuses excursions à chaque étape : navigations, visites de villages, balade, visite culturelle... Toutes les entrées des sites visités sont comprises.
- Une fin de voyage mémorable au Gornergrat avec une vue unique face au Cervin
- Des moments libres pour profiter de votre hôtel ou flâner à votre guise dans les centres-villes
- Demi-pension incluse sur tout le circuit.
- Des hôtels confortables, idéalement situés et proches des gares



## CARTE DE VOTRE ITINERAIRE



## HORAIRE DES TRAINS

Horaires donnés à titre indicatif, ces horaires sont soumis à changement

Date	Train	Départ	Arrivée
samedi 12.06.21	PE 2214 Golden Pass Belle Époque	Lausanne – 08h31	Interlaken – 12h28
lundi 14.06.21	Luzern -Interlaken express	Interlaken Ost – 15h04	Luzern – 16h55
mercredi 16.06.21	Interregio 70 direction Zürich HB	Luzern – 08h20	Schloss Laufen Chutes du Rhin – 10h26
mercredi 16.06.21	Train	Schloss Laufen – 12h06	Schaffhouse – 12h13
jeudi 17.06.21	Bateau	Schaffhouse – 09h10	Stein am Rhein – 11h15
jeudi 17.06.21	Train 11836	Stein am Rhein – 13h50	St Gall – 15h44
samedi 19.06.21	IR210 Voralpen -Express	St Gall – 08h03	Luzern – 10h21
samedi 19.06.21	Bateau	Lucerne – 11h12	Flüelen – 13h55
samedi 19.06.21	Gotthard Panorama Express	Flüelen – 14h10	Lugano – 16h38
lundi 21.06.21	Bernina Express Autobus 5950	Lugano – 10h00	Tirano – 13h00
lundi 21.06.21	Bernina Express Train 950	Tirano – 14h07	Pontresina (St Mortiz) – 16h19
mercredi 23.06.21	Glacier Express Train 903	Pontresina (St Moritz) – 09h15	Zermatt – 17h10
jeudi 24.06.21	Regio 246	Zermatt – 13h37	Viège – 14h46
jeudi 24.06.21	InterRegio 90	Viège – 15h06	Lausanne – 16h39

## JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
<b>1</b>	samedi 12.06.21	Lausanne - Interlaken	Golden Pass	Interlaken 4*	L
<b>2</b>	dimanche 13.06.21	Interlaken		Interlaken 4*	BL
<b>3</b>	lundi 14.06.21	Interlaken - Lucerne	Express	Des Alpes 3*	BL
<b>4</b>	mardi 15.06.21	Lucerne		Des Alpes 3*	BL
<b>5</b>	mercredi 16.06.21	Lucerne - Chutes du rhin - Schaffhouse	Train - bateau	Sorell	BL
<b>6</b>	jeudi 17.06.21	Schaffhouse - Stein am Rhein - St Gall		Walhalla 4*	BL
<b>7</b>	vendredi 18.06.21	St Gall : Appenzell	Train	Walhalla 4*	BL
<b>8</b>	samedi 19.06.21	St Gall - Lucerne - Lugano	Voralpen Express + Gotthard Panorama express	Walter au Lac 3*	BL
<b>9</b>	dimanche 20.06.21	Lugano		Walter au Lac 3*	BL
<b>10</b>	lundi 21.06.21	Lugano - St Moritz	Bernina Express	Schweizerhof	BL
<b>11</b>	mardi 22.06.21	St Moritz		Schweizerhof	BL
<b>12</b>	mercredi 23.06.21	Saint Moritz - Coire - Zermatt	Glacier Express	Hôtel Ambassador 4*	BL
<b>13</b>	jeudi 24.06.21	Zermatt – Gornergrat - Lausanne			BL

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

## PROGRAMME DETAILLE

**Jour 1 : samedi 12 juin 2021**

**Lausanne - Montreux - Interlaken**

Dans la matinée, le groupe se retrouve à la gare de Lausanne pour faire connaissance et assister à une présentation du voyage, en compagnie de l'accompagnateur/trice qui sera présent/e avec vous pendant tout le circuit.

Ensuite, court trajet en direction de Montreux où vous changerez de train pour votre premier trajet à bord d'un train panoramique : le **Golden Pass Panoramic**.



Ce train relie Montreux à Zweisimmen au cœur des Alpes bernoises. Vous traverserez des pâturages verdoyants où broutent paisiblement les vaches, entourés par les magnifiques sommets alpins. Grâce à de grandes fenêtres panoramiques, vous êtes immergé dans la nature environnante pour une expérience inoubliable. Vous emprunterez ce train en version Belle Epoque pour un voyage hors du temps.



Vous arrivez alors dans la charmante ville d'Interlaken, nichée dans le paysage unique de l'Oberland bernois, entre le lac de Thoune et le lac de Brienz.



Après votre installation à l'hôtel, départ pour une croisière sur le lac de Brienz aux eaux turquoise qui vous offrira de splendides point de vue sur les montagnes, les forêts denses, les ruisseaux et les cascades.



Vous vous arrêtez à l'embarcadère au bord du lac pour prendre le plus ancien funiculaire d'Europe qui vous conduit lentement jusqu'au Grand Hotel Giessbach et leurs imposantes cascades.



Admirez les cascades et la vue époustouflante sur le lac depuis la terrasse de l'hôtel. Retour en bateau à Interlaken en fin d'après-midi et fin de journée libre.

Nuit à l'hôtel Interlaken.

## **Jour 2 : dimanche 13 juin 2021 Interlaken**

Ce matin, départ en train pour Lauterbrunnen, gare de départ de votre aventure vers la Jungfraujoch, surnommée le toit de l'Europe.



Depuis plus de 100 ans, le chemin de fer de la Jungfrau rejoint la plus haute gare d'Europe, située à quelques 3'454 mètres d'altitude. Depuis la gare de Kleine Scheidegg, le chemin de fer à crémaillère traverse la roche sur près de 7 kilomètres jusqu'à la Jungfraujoch. Le tunnel permettant cet exploit a été creusé entre les années 1896 à 1912. Un arrêt dans la galerie de la montagne offre une vue spectaculaire à travers les fenêtres de la face nord de l'Eiger.



Au sommet, vous serez plongés dans un monde fait de glace, de neige et de roche. Des plateformes d'observation permettent de profiter au mieux de ce spectacle à couper le souffle : la vue sur le plateau suisse jusqu'aux Vosges d'un côté et le glacier d'Aletsch bordé de sommets de 4'000 mètres de l'autre.

Déjeuner à Kleine Scheidegg avant de retourner sur Lauterbrunnen puis Interlaken.

Temps libre pour flâner à Interlaken.

Nuit à l'hôtel Interlaken.

### **Jour 3 : lundi 14 juin 2021** **Interlaken - Lucerne**

Sur les hauteurs d'Interlaken, vous ferez une visite guidée de l'atelier de fabrication de cors des Alpes tenu par la famille Tschiemer, et apprendrez comment d'un tronc d'arbre naît un cor des Alpes, prêt à jouer.



Depuis peu, la production de cet instrument, symbole national suisse, est établie à Habkern.

Après le déjeuner, départ en train à destination de Lucerne à bord du Lucerne – Interlaken Express. Comme son nom l'indique, ce train panoramique relie les deux villes touristiques de Lucerne et d'Interlaken en 1 heure 50 minutes et serpente vers le col du Brünig. Profitez du confort et de la vue spectaculaire depuis les grandes baies vitrées. Détendez-vous et émerveillez-vous du superbe panorama qui défile devant vos yeux : les sommets alpins, les cinq lacs scintillants, les cascades et les rivières.

Arrivée à Lucerne et installation à votre hôtel et reste de la journée libre.

Prenez le temps de vous balader dans la vieille ville, le long du lac ou traversez le plus ancien pont en bois couvert d'Europe.



Le Pont de la Chapelle a été construit au XIV<sup>e</sup> siècle et faisait à l'origine partie des fortifications. Les panneaux peints qui ont été ajoutés au XVII<sup>e</sup> siècle représentent des scènes de l'histoire de la Suisse et de la ville de Lucerne.

Nuit à l'hôtel des Alpes.

### **Jour 4 : mardi 15 juin 2021** **Lucerne**

Départ pour une journée de culture religieuse et de tradition artisanale : 600 ans d'histoire sur les sites originaux de Nicolas de Flue.



Nicolas de Flue a vécu de 1417 à 1487 dans les gorges du Ranft, tout d'abord comme paysan et membre du Conseil d'Obwald, puis en tant qu'ermite. Ce mystique et messager de la paix canonisé en 1947 est le saint national suisse et le saint patron de nombreuses églises.

En compagnie de votre guide culturelle francophone, vous partirez destination de l'église baroque de Sachseln au centre du demi-canton d'Obwald, à quelques kilomètres du centre géographique de la Suisse.

L'église abrite les reliques du saint homme ainsi que deux mosaïques évoquant sa vie d'ermite. Après cette première visite, départ en direction de Flüeli, village natal du saint patron de la Suisse.



On emprunte le chemin des pèlerins, passant devant plusieurs chapelles parfaitement entretenues. Vous vous arrêterez chez l'un des artisans de la région, une expérience unique. De retour à Lucerne, visite de l'unique verrerie de Suisse, Glasi Hergiswil, en activité depuis 1817.



Vous serez guidé à travers un labyrinthe de scènes illustrant l'évolution du travail des verriers dans la fabrique d'Hergiswil. Vous pourrez observer les souffleurs de verre au travail.

Retour à Lucerne en fin d'après-midi.

Nuit à l'hôtel des Alpes.

### **Jour 5 : mercredi 16 juin 2021 Lucerne - Chutes du Rhin - Schaffhouse**

Départ en train de Lucerne à destination de Schaffhouse.

Votre guide francophone vous accueillera à la gare de Schaffhouse où vous déposerez vos bagages. Continuation vers les **chutes du Rhin** qui s'étendent entre Reichenau et Ilanz : vous assisterez à un spectacle de toute beauté, des eaux tumultueuses se faufilant entre d'impressionnantes formations rocheuses.



Chaque seconde, jusqu'à 700 000 litres d'eau dévalent une falaise de 23 m de haut et de 150 m de large.



Pratiquement au cœur des chutes, un imposant rocher brave les éléments depuis des millénaires.

Un circuit en bateau (*en option*) permet d'y accéder et d'admirer le spectacle naturel de tout près mais le spectacle s'admire aussi bien depuis les plates-formes construites en partie au-dessus des eaux bouillonnantes.



Retour à Schaffhouse et visite de la ville en compagnie de votre guide.

Schaffhouse est l'une des villes datant du Moyen-Âge les mieux conservées de Suisse. Avec ses nombreux oriels (fenêtres en baie) et ses façades magnifiquement peintes, la ville piétonnière de Schaffhouse est particulièrement pittoresque. On y trouve de nombreuses maisons de corporation et maisons bourgeoises datant de l'époque gothique ou baroque.



Sa forteresse de Munot, véritable emblème de la ville, est visible de loin. Le donjon circulaire fut édifié entre 1564 et 1589 selon un concept d'Albrecht Dürer.

En fin de balade historique, moment pour parcourir librement la ville.

Nuit à l'hôtel Sorell Rüden.

### **Jour 6 : jeudi 17 juin 2021** **Schaffhouse - Stein am Rhein - St Gall**

Ce n'est plus en train que vous parcourrez ce prochain trajet mais en bateau. De Schaffhouse, vous rejoindrez Stein am Rhein sur les eaux du Rhin, à l'occasion d'un des plus beaux parcours fluviaux d'Europe.



Après une navigation d'une vingtaine de kilomètres, vous atteindrez le bourg de Stein am Rhein. Ce bijou avec ses superbes portes, ses imposantes maisons à colombages et ses maisons de pierre décorées de fresques se situent à l'endroit où le Rhin quitte le lac de Constance. Replongez en l'an 1850 à l'occasion d'une visite du musée Lindwurm.

Baladez-vous et admirez la place de l'hôtel de ville, les ruelles et les maisons aux façades peintes.



Ensuite continuation en train jusqu'à Saint-Gall. Accueil par votre guide local francophone et visite de la vieille ville.

Cette ville de Suisse orientale est située entre le lac de Constance et le pays d'Appenzell. Les encorbellements peints sont caractéristiques de la charmante vieille ville piétonnière.



La cathédrale baroque est l'emblème de la ville, avec sa bibliothèque collégiale où sont conservés 170 000 documents dont certains sont millénaires, en partie manuscrits. La bibliothèque abrite la plus belle salle rococo de Suisse.



Le nom et la naissance de la ville remontent à la création d'un cloître par le moine itinérant irlandais Gall vers 612. Dès 747, le cloître de Saint-Gall suivit la doctrine bénédictine qui suppose l'étude contemplative des livres et nécessite donc une bibliothèque. La ville se développa au Moyen-Âge pour devenir un important centre culturel et universitaire européen. Plus tard, les broderies de Saint-Gall connurent un succès international et contribuèrent à la prospérité de la ville.

Nuit à l'hôtel Walhalla.

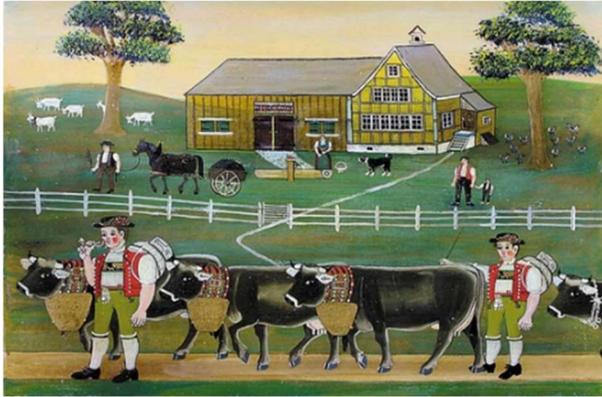
### **Jour 7 : vendredi 18 juin 2021** **St Gall : excursion dans le canton d'Appenzell**

En compagnie de votre guide, excursion à Appenzell.

Le canton d'Appenzell, le plus petit du pays, est situé dans un paysage vallonné et verdoyant de carte postale. Les maisons campagnardes ne sont pas regroupées en villages, elles se dressent isolément, chacune au milieu de ses champs. Tout le pays est saupoudré de ces édifices traditionnels, élégants le plus souvent. La forme des constructions à faîte croisé, abritant sous le même toit toutes les fonctions de la maison paysanne, s'est fixée au XVII<sup>ème</sup> siècle.



Cette région est connue pour ses traditions rurales comme la descente des alpages ainsi que ses particularités culturelles comme la musique et les danses folkloriques.



Baladez-vous au cœur du centre piétonnier, dont les charmantes ruelles et leurs nombreuses boutiques invitent à se détendre et à faire du shopping. Les maisons aux façades joliment peintes sont caractéristiques de la ville. Le musée d'Appenzell, installé dans l'hôtel de ville, permet de découvrir l'histoire et la culture régionales.



Nuit à l'hôtel Walhalla.

### **Jour 8 : samedi 19 juin 2021**

#### **Saint Gall - Lucerne (bateau) - Flüelen - Bellinzona - Lugano**

Voyage à bord du **train Voralpen-Express** à destination de Lucerne, pour un trajet d'un peu plus de 2 heures qui vous permet de relier la Suisse orientale à la Suisse centrale.



Après avoir traversé le viaduc de Sitter, haut de 99 mètres, traversé la région vallonnée du Toggenbourg, passé le barrage du lac de Rapperswil, la magnifique plaine marécageuse de Rothenthur, et les rives du lac de Zoug, vous arriverez à Lucerne.

Continuation à bord d'un bateau à vapeur ou à moteur sur le lac des Quatre-Cantons jusqu'à Flüelen.



Un repas est prévu dans le restaurant du bateau, avec vue sur le Rigi, le mont Pilate et le Stanserhorn.

Arrivée à Flüelen station de correspondance du **Gotthard Panorama Express**.



Le trajet historique du Gotthard Panorama Express vous permet de rejoindre Lugano grâce au tunnel de base du Saint-Gothard. Ce tunnel, long de 15 kilomètres est non seulement l'édifice central, mais aussi le plus grand de la ligne du Saint-Gothard ouverte en 1882.



Arrivée à Lugano en fin d'après-midi. Accueil par votre guide locale francophone à la gare et installation dans votre hôtel, situé sur les bords du lac de Lugano.

Nuit à l'hôtel Walter au Lac.

### **Jour 9 : dimanche 20 juin 2021** **Lugano**

Encadrée par le Monte Brè et le Monte San Salvatore, la méridionale Lugano et son lac éponyme vous offre un petit goût d'Italie. En compagnie de votre guide, vous vous partez pour une balade insolite dans les rues piétonnes, escaliers et placettes.



Parmi les incontournables, les places pleines de charme telles la Piazza della Riforma dont l'animation bat son plein les jours de marché, la Piazza Cioccaro

et ses belles façades baroques ou encore l'église Santa Maria degli Angioli et ses fresques de Bernardino Luini.

Pour continuer cette journée tessinoise, nous vous proposons de découvrir une autre partie du terroir de ce canton : son vignoble.

Un court trajet en minibus vous amène à Arogno, dans une magnifique petite vallée, où vous visiterez le seul domaine viticole biologique du canton. Vous serez reçus par la famille qui a créé ce vignoble en 1998 et elle vous parlera des spécificités des vins tessinois.



Vous pourrez visiter la ferme, la cave, le rucher (si le temps le permet) et à la fin goûter naturellement leurs vins délicieux et le miel....

Ensuite, un riche apéritif avec des spécialités locales vous attend et en goutant le délicieux vin local, vous vous préparerez à vivre l'expérience de cuisiner vous-même le risotto typique du Tessin, avec l'aide du cuisinier !



A table, vous pourrez déguster votre risotto avec de la viande et des légumes. Pour terminer un dessert typique.

Retour à votre hôtel en fin d'après-midi.

Nuit à l'hôtel Walter au Lac.

### **Jour 10 : lundi 21 juin 2021 Lugano - Pontresina - St Moritz**

Avec votre guide, vous rejoignez la gare de Lugano pour prendre votre bus qui vous amènera à Tirano, point de départ de votre trajet à bord du **Bernina Express**.



Déjeuner à Tirano, dans un restaurant juste en face de la gare. Puis, embarquement à bord du train panoramique à destination de Pontresina.

Des palmiers d'Italie aux glaciers scintillants, le Bernina Express, qui effectue l'itinéraire le plus élevé en altitude à travers les Alpes, relie la partie Sud à la partie Nord, créant ainsi une sorte de pont entre les régions linguistiques et les cultures

La ligne ferroviaire se fond harmonieusement dans les paysages montagneux de l'Albula et de la Bernina. Il traverse 55 tunnels et 196 ponts, effectuant avec aisance des ascensions atteignant 70%. A 2253 mètres d'altitude, l'Ospizio Bernina vous attend au point culminant du parcours. Ce trajet est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela en dit long. Depuis votre voiture panoramique, vous bénéficierez d'une immersion spectaculaire sur le panorama alpin.



Accueil par votre guide francophone dès votre arrivée à Pontresina (destination finale du train) et court transfert pour rejoindre Saint-Moritz, où vous séjournerez les deux prochaines nuits.

Saint-Moritz est indissociable du tourisme hivernal en Suisse. C'est là qu'il puise ses origines au milieu des années 1860 mais historiquement, la ville doit son importance à ses sources curatives, qui en ont fait très tôt un lieu de cure réputé. Aujourd'hui, c'est aussi un haut lieu de l'art de vivre alpin moderne et de la haute gastronomie, sans oublier ses adresses de luxe ...



Nuit à l'hôtel Schweizerhof.

## **Jour 11 : mardi 22 juin 2021** **Saint Moritz : excursions dans les Grisons**

Pour cette deuxième journée dans les Grisons, nous vous proposons une escapade « nature » en compagnie de votre guide francophone.

Vous prendrez la direction du val Bregaglia pour arriver dans les paysages de carte postale constitués par les lacs de Silvaplana et de Sils. Les lignes adoucies du paysage et la présence des deux lacs participent au charme des lieux.



A présent, prenez un peu de hauteur et partez pour une randonnée (niveau facile) vous permettant de rejoindre le village du film tourné sur Heidi a été tourné, sur les hauteurs de Sils. Une vue à couper le souffle sur les lacs de la Haute Engadine s'offre à vous.



*Pour ceux qui ne souhaiteraient pas effectuer la randonnée, possibilité de partir pour une promenade en calèche dans le val Fex (supplément à payer sur place : 30.- CHF par personne).*

Dans l'après-midi, nous vous proposons de prendre un peu de hauteur en montant en téléphérique au Piz Corvatsch, culminant à 3'451 mètres d'altitude (prévoir des habits chauds).



Retour à Saint Moritz et vous pourrez terminer cette journée par une visite guidée de la ville, avec votre guide, ou bien flâner librement dans les rues de la ville.

Nuit à l'hôtel Schweizerhof.

## **Jour 12 : mercredi 23 juin 2021 Saint Moritz - Coire - Zermatt (Glacier Express)**

Vous rejoignez la gare de Saint Moritz à pied, pendant que vos bagages seront transportés en véhicule.

Puis, vous montez à bord du **Glacier Express**, un train mythique des Alpes qui relie Saint-Moritz à Zermatt sur une distance de près de 300 km. Le train n'est pas un express au sens qu'il ne s'agit pas d'un train à grande vitesse, mais plutôt au sens qu'il permet de faire un trajet en une seule fois, sans changement aux gares intermédiaires.



Le trajet franchit 291 ponts, 91 tunnels et permet de profiter de paysages spectaculaires grâce à ses baies vitrées allant jusqu'au toit.



Vous profiterez du repas du midi à bord du train.



Arrivée à Zermatt en fin d'après-midi, installation à votre hôtel.

Nuit à l'hôtel Ambassador.

### **Jour 13 : jeudi 24 juin 2021** **Zermatt – Gornergrat – Lausanne**

Aujourd'hui, nouvelle expérience ferroviaire de ce voyage : le train du Gornergrat. Construit en 1898, il s'agit du premier train à crémaillère 100% électrique de Suisse et du deuxième au monde. Le trajet dure environ 30 minutes et vous permet d'atteindre le sommet du Gornergrat situé à 3'089 m d'altitude.



De la plateforme, vous pourrez admirer 29 sommets culminant à plus de 4'000 mètres d'altitude (sur les 48 présents en Suisse) ainsi que des marmottes et des

chamois. Et bien sûr, vous profiterez d'une vue imprenable sur le Cervin qui culmine à 4'478 mètres ...



Prenez le temps de vous émerveiller à la vue de ces hauts sommets et redescendez en train par le même itinéraire à Zermatt.

Flâneries à Zermatt avant de prendre le chemin du retour sur Lausanne via Viège.

## HOTELS (OU SIMILAIRE)

---

### INTERLAKEN : Hôtel Interlaken

Datant du début du XIV<sup>e</sup> siècle, cet hôtel raffiné à la décoration moderne se trouve à 8 minutes à pied de la ligne de chemin de fer pittoresque Golden-Pass Line et à côté d'un jardin japonais datant du XIV<sup>e</sup> siècle.



### LUCERNE : Hôtel des Alpes

Donnant sur la Reuss et les Alpes, l'hôtel des Alpes est situé dans un bâtiment historique du début du XVII<sup>e</sup> siècle, en plein cœur de Lucerne.



### SCHAFFHOUSE : Hôtel Sorell Rüden

L'hôtel Sorell Rüden à Schaffhouse à quelques minutes de la gare est situé dans un ancien bâtiment communal de la période comprise entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. La façade d'origine rayonne de tradition et d'authenticité.



Cet établissement historique propose des chambres personnalisées, accueillantes, au confort des plus modernes allié à une petite touche de nostalgie.

### ST GALL : WALHALLA

A Saint-Gall, vous logerez à l'hôtel Walhalla. L'hôtel est situé près de la gare et à 10 minutes à pied de la vieille ville.



### LUGANO : Hôtel Walter Au Lac

Vous séjournerez à l'hôtel Walter au Lac qui bénéficie d'une position centrale dans Lugano, directement au bord du lac.



Avec seulement 38 chambres, cet hôtel est installé dans un bâtiment historique de 1888 et possède une terrasse panoramique au 5<sup>ème</sup> étage avec jacuzzi. Le petit déjeuner copieux est pris face au lac.

#### ST MORITZ : Hôtel Schweizerhof

L'hôtel Schweizerhof, situé au cœur de Saint-Moritz propose 82 chambres dont beaucoup offrent une vue unique sur les montagnes de l'Engadine et le lac.



En seulement trois minutes à pied, vous êtes au funiculaire Chantarella, qui vous emmène jusqu'à la Corviglia.

#### ZERMATT : Hôtel Ambassador

Votre séjour se déroulera à l'hôtel Ambassador, à seulement 100 mètres de la gare de Zermatt et de la station de train du Gornergrat. Cet établissement propose une grande piscine intérieure chauffée et d'un espace spa. Les chambres ont été fraîchement rénovées et bénéficient d'une vue panoramique sur les montagnes environnantes.



## PRIX ET PRESTATIONS

Sur la base d'un groupe de 12 à 20 participants sur base d'un abonnement 1/2 tarif (non inclus).

### Prestations incluses

Circuit au départ de Genève (2e classe avec abo 1/2 tarif)	CHF 4'850.-
Supplément 1ère classe (avec abo 1/2 tarif)	CHF 470.-
Supplément chambre individuelle	CHF 1'400.-

### Prestations incluses

- Les déplacements en train de ligne (2<sup>e</sup> classe) sur les trajets : Lausanne – Interlaken – Lucerne – Schaffhouse – Stein am Rhein – Saint Gall – Lugano-Zermatt – Lausanne
- L'hébergement en hôtel 3\* ou 4\*, idéalement situés, en base chambre double standard.
- Les déplacements en train touristique en 2<sup>ème</sup> classe, pour les trajets :
  - Train Golden Pass: Montreux – Interlaken
  - Train de la Jungfrau
  - Train Express : Interlaken - Lucerne
  - Train Voralpen Express : Saint Gall – Lucerne
  - Train Gotthard Panorama Express : Flüelen - Lugano
  - Train Bernina Express : Lugano – Tirano/ Tirano – Saint Moritz
  - Train Glacier Express : Saint Moritz - Zermatt
  - Train du Gornergrat A/R
- L'accompagnement par des guides locaux francophones ponctuels, pour les visites de Lucerne, Saint Gall – Appenzell, Lugano et des Grisons
- Un accompagnateur francophone sur tout le circuit au départ de Lausanne
- Les excursions et tickets d'entrée des activités mentionnées au programme et éventuels déplacements pour s'y rendre.
- La demi-pension sur tout le circuit  
*Les repas du soir sont volontairement laissés libres pour vous permettre de choisir votre restaurant.*
- Une documentation de voyage

- La TVA et les taxes de séjour.

### Non compris

- Le trajet entre votre domicile et Lausanne
- L'abonnement 1/2 tarif
- Les repas non mentionnés
- Toutes activités/visites facultatives notamment lors des moments libres
- Les dépenses personnelles et les éventuels pourboires aux guides.
- L'assurance rapatriement / annulation (obligatoire)

Suite aux mesures sanitaires exceptionnelles liées au COVID19, certains restaurants, piscines et soins thermaux des hôtels pourraient être fermés ou soumis à des conditions particulières.

# CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sarl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

## 1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

## 2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

## 3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès de CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

**3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.**

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part de CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 CDV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

## 4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV. CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

## 5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, CDV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si CDV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, CDV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

#### 6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

#### 7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

#### 8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage  
Etzelstrasse 42  
Case Postale  
8038 Zurich  
T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch  
www.ombudsman-touristik.ch

#### 9. Responsabilité de CDV et exceptions

9.1 CDV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 CDV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels CDV ne pouvait rien. CDV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

#### 10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

#### 11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

---

#### Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

---

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

## PROTECTION DES DONNÉES

---

### 1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl» (ci-après CDV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. CDV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

### 2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'CDV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'CDV.

### 3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, CDV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. CDV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

### 4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'CDV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par CDV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément CDV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

### 5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez CDV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

### 6. Vos droits

#### 6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

#### 6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

#### 6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

#### 6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

#### 6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

#### 6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

### 6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

### DPO

**Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl**  
8 rue de Rive  
CH-1204 Genève, Suisse  
Email : [dpo@vanillatiger.ch](mailto:dpo@vanillatiger.ch)

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

---

**Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl**

8, rue de Rive  
CH - 1204 Genève